



DIRECTION GÉNÉRALE  
ADJOINTE  
DÉVELOPPEMENT  
HUMAIN

Direction Relation aux  
Usagers et à la Population

Service Population

N/Réf.:  
MS.RLB.LO.VE.NL.MHI.2022

Dossier suivi par :  
Marie-Hélène IDDA  
Nathalie LOUDOT

Tél. : 04.75.69.29.18

Fax : 04.75.69.29.19

E-mail :

s.elections@annonay.fr

PJ : aide-mémoire à l'usage des  
membres des commissions de  
contrôle des listes électorales

Mairie d'Annonay  
Rue de l'Hôtel de Ville  
B.P. 133  
07104 ANNONAY Cedex  
04.75.69.32.50  
www.annonay.fr

LIBERTÉ  
ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

A Lokman ÜNLÜ  
Gracinda HERNANDEZ  
Marc-Antoine QUENETTE  
Véronique NÉE

Annonay, le 02 mai 2022

Objet : **convocation commission de contrôle des listes électorales**

Chers collègues,

A la suite de la réforme de la gestion des listes électorales et à la mise en place du REU (répertoire électoral unique), la commission de contrôle des listes électorales dont vous faites partie a été créée.

Cette commission contrôle, *a posteriori*, les décisions d'inscription et de radiation qui relèvent désormais du Maire de la commune.

Elle se réunit au moins une fois par an pour s'assurer de la régularité de la liste électorale, et en tout état de cause entre le 24ème jour et le 21ème jour précédant un scrutin (art. L.19).

Cette année, les élections législatives étant fixées le 12 juin 2022 pour le 1<sup>er</sup> tour, la commission doit obligatoirement se réunir entre le jeudi 19 mai et le dimanche 22 mai 2022.

Le conseiller municipal ayant compétence pour convoquer la commission est le premier des trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

C'est pourquoi je vous invite **le jeudi 19 mai à 12h30** à la Maison des Services Publics, place de la Liberté, salle 29.

Cette réunion sera publique mais les dossiers examinés ce jour ne pourront être vus que par les seuls membres de la commission.

Le secrétariat sera assuré par le bureau des élections du service population de la commune qui consignera toutes vos décisions dans un registre.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, mes salutations distinguées.

Michel SEVENIER,

Conseiller municipal délégué

